

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS
(PAPMP)
(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)
EXERCICE FISCAL 2025-2026



NOM DE L'INSTITUTION : ARCHIVES NATIONALES D'HAÏTI

Version du : 19/11/2025

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No. ¹	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TI Trésor public foncton. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCE- MENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALI- SATION	DÉLAI PRÉVISION- NEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1		T2			T3			T4			
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
01	SERVICE DE SECURITE POUR QUATRE (4) SITES	FM	141211912/290	(Gourdes) 7, 524,000.00	S	GRGR	OCTOBRE 2025	NOVEMBRE 2025	NON	P-AU-P	11 MOIS		60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
02	SERVICE INTERNET ET INTERCONNEXION POUR QUATRE (4) SITES	FM	141211912/200	(Gourdes) 21, 860,400.00	S	GRGR	OCTOBRE 2025	NOVEMBRE 2025	OUI	P-AU-P	11 MOIS		60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
03	ACHATS CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	FM	141211912/312	(Gourdes) 27, 000,000.00	F	GRGR	DECEMBRE 2025	JANVIER 2026	OUI	P-AU-P	11 MOIS				11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	
04	ACHATS DE 600000 HOLOGRAMMES SPÉCIALISÉS	TF	141211912/300	(Gourdes) 30, 000,000.00	F	GRGR	DECEMBRE 2025	FEVRIER 2026	OUI	P-AU-P	3 MOIS						30%		70%				
05	ACHATS MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	TF	141211912/400	(Gourdes) 8, 000,000.00	F	DEPX	DECEMBRE 2025	FEVRIER 2026	NON	P-AU-P	3 MOIS					100%							

- (1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes
(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P
(3) Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Gré à gré² : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ;
Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt :
DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; DEPS : Demande de propositions pour services ; DEPI : Demande de propositions pour
prestations intellectuelles ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification :
ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

¹ Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6^e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

² Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-I de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (suite)

No.	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : T1 Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATUR E DU MARCH É (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AORN, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCE- MENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALI- SATION	DÉLAI PRÉVISION- NEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
06	ACQUISITIONS DE 3 (TROIS) VEHICULES	TF	141211912/410	(Gourdes) 30, 000,000.00	F	AORN	JANVIER 2026	MARS 2026	OUI	P-AU-P	3 MOIS							100%					
07	MISE A JOUR DU SYSTEME D'EXPLOITATION DE L'ETAT CIVIL (SIGEC 3)	FP	141221912/290	(Gourdes) 70, 000,000.00	S	GRGR	JANVIER 2026	FEVRIER 2026	OUI	P-AU-P	9 MOIS					30%			30%				40%
08	ACHATS DE : LICENCES INFORMATIQUES (LOT 1) MATERIELS INFORMATIQUES (LOT 2) FOURNITURES ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES (LOT 3)	FM	141211912/507 " /401 " /305	(Gourdes) 45, 000,000.00	F	AORN	FEVRIER 2026	AVRIL 2026	OUI	P-AU-P	3 MOIS									100%			
09	ACHATS DE 450000 PAPIERS SPÉCIALISÉS POUR EXTRAIT ACTE D'ETAT CIVIL	TF	141211912/300	(Gourdes) 60, 000,000.00	F	GRGR	FEVRIER 2026	AVRIL 2026	OUI	P-AU-P	3 MOIS							30%				70%	

Signature de la Personne responsable du marché :



C 2-77

Marchés # 01et 02 :

Se référant à l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopté pour ces projets, vu leur urgence est le Gré à Gré. En outre, les ANH ont vu la nécessité de renouveler le contrat de services de ces fournisseurs pour l'exercice 2025-2026 compte tenu de leur qualité de travail et leur ancienneté. Il convient de signaler les dettes des ANH envers ces fournisseurs (EX : 2024-2025).

Marché # 03 :

Se référant à l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopté est le Gré à Gré, considérant l'unicité des fournisseurs à livrer à domicile et leur forte présence sur le territoire national ; l'importance de ces produits pour le bon fonctionnement des ANH et l'homogénéité des prix sur le marché national.

Marche # 07

Tenant compte de l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopte est le Gré à Gré, vu l'urgence de la mise à jour du système informatique de gestion de l'état civil (SIGEC 3) aux ANH. En outre, considérant que le fournisseur est à l'origine de la conception et du développement dudit système.

Marché #04 et 09 :

Tenant compte de l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopté est le Gré à Gré, considérant le caractère unique et spécialisé du fournisseur. Il convient de signaler qu'un stock est en cours d'utilisation.

SIGEC* : Système Intégré de Gestion de l'Etat Civil.

Port-au-Prince, le 19 novembre 2025.

